

A.C.M.2B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 2 rue le Corbusier
Z.I. LES PLESSES CHATEAU D'OLONNE
85180 LES SABLES D'OLONNE

514 811 322 RCS LA ROCHE SUR YON

Comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023

Pour copie certifiée conforme


*pour copie certifiée
conforme*


Pour copie certifiée conforme


Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A.C.M.2B		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		2 rue Le Corbusier 85180 LES SABLES D'OLONNE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 1 4 8 1 1 3 2 2 0 0 0 1 5		Néant		☐ *	
						Exercice N clos le, 30/09/2023	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 740	AG	2 918	1 821
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	145 788	AS	108 932	36 856
		Autres immobilisations corporelles	AT	46 905	AU	41 946	4 959
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	15	BE		15
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	3 000	BI		3 000
	TOTAL (II)			BJ	200 449	BK	153 797
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	40 262	BM		40 262
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 400	BW		1 400
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	176 660	BY		176 660
		Autres créances (3)	BZ	18 125	CA		18 125
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	98 569	CG		98 569	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	995	CI		995	
	TOTAL (III)	CJ	336 012	CK		336 012	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	536 461	IA	153 797	382 664	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A.C.M. 2B		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000)			DA	15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	136 750	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	15 377	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	168 627	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	92 674	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	125	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	72 678	
	Dettes fiscales et sociales			DY	48 558	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	214 037		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	382 664		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	144 539
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A.C.M.2B
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 2 Rue Le Corbusier - ZI Les Plesses - Château d'Olonne
85180 LES SABLES D'OLONNE
514 811 322 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 FEVRIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 15 377,13 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 15 377,13 euros
Prélèvement sur le compte « autres réserves » 8 622,87 euros
La somme distribuable s'élevant ainsi à 24 000,00 euros
A titre de dividendes aux associés 24 000,00 euros
Soit 16,00 euros par part

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 16 000 ,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 8 000,00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 29 février 2024.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

- 21 000,00 euros, soit 14,00 euros par titre
- Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 22 000,00 euros
- Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 7 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

- 12 345,00 euros, soit 8,23 euros par titre
- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 8 230,00 euros
- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 4 115,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

- 21 000,00 euros, soit 14,00 euros par titre
- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 21 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 février 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Three handwritten signatures in black ink, arranged vertically. The top signature is a large, stylized 'A' with a long horizontal stroke. The middle signature is a smaller, more complex scribble. The bottom signature is a simple, vertical stroke.

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.C.M.2B

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 382 665 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 15 377 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,74 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %

Règles et méthodes comptables

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 740			4 740
Immobilisations incorporelles	4 740			4 740
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	116 202	30 971	1 385	145 789
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 548	1 673		16 221
- Matériel de transport	15 548			15 548
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 136			15 136
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	161 435	32 644	1 385	192 694
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières	3 000			3 000
Immobilisations financières	3 015			3 015
ACTIF IMMOBILISE	169 190	32 644	1 385	200 449

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports		32 644		32 644
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		32 644		32 644
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions		1 385		1 385
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 385		1 385

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 922	997		2 918
Immobilisations incorporelles	1 922	997		2 918
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	105 046	5 271	1 385	108 932
- Installations générales, agencements aménagements divers	12 362	393		12 755
- Matériel de transport	15 548			15 548
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 870	774		13 644
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	145 826	6 438	1 385	150 879
ACTIF IMMOBILISE	147 747	7 435	1 385	153 797